

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Date de convocation : 3 avril 2014
Membres :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villeneuve St Salves
COMMUNE

Séance du 11 avril 2014

Délibération 2014/AVRIL/025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel MION, Maire

Assistaient à la séance : Lionel MION, Chantal LOPES, Jean-Louis VINOT, Ricardo BARBERO, Angélique BERRY, Guyslaine CAGNAT, Maryse GETTARD, Grégoire de LASSUS, Bernard LOUP, Joël MARTINS, Olivier PERRIN.

Secrétaire de séance : Chantal LOPES

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

DECIDE que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 4.

CONSIDERANT qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

CONSIDERANT que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : Mesdames Maryse GETTARD, Guyslaine CAGNAT, Chantal LOPES, Monsieur Lionel MION,

Après avoir voté, **ELIT** Mesdames Maryse GETTARD, Guyslaine CAGNAT, Chantal LOPES, Monsieur Lionel MION, en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lionel MION

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le :
Publication ou notification le :